



Bailleur réclame de l'argent 5 mois après rendu des clefs

Par **pixoedge**, le **30/11/2016** à **11:18**

Bonjour ,

J'aimerais avoir votre avis concernant ma situation.

Et j'aimerais savoir qui de nous deux est dans son bon droit (moi ou le bailleur)

J'ai quitté mon appartement début juillet avec un colocataire , et fait l'état des lieux.==> jusque la OK

A l'état des lieux , quelques petits devis à faire. Mais aussi un élément électroménagé qui ne nous appartenais pas et qui à été revendu par erreur ...

Nous pensions avoir acheté cet élément électroménagé avec le lot des affaires des anciens locataires de l'année précédente ...

Nous l'avions donc revendu sans savoir qu'il n'etait pas à nous.

Le bailleur nous annonce donc le rendu de la caution après 2 mois au lieu de 1 seul pour le temps d'établir les devis.

2 mois plus tard , le chèque de caution nous parviens complét , sans aucune mention quelquonque.

Et maintenant , 5-6 mois après ,

- Un mot sur mon répondeur de la part bailleur , me disant qu'il y a un "problème" avec mon ancien logement.
- Un courrier (non-recomandé) me demandant de payer cet élément électroménagé en question.

==> Je suis coupable [smile17], je suis donc prêt à rembourser cet élément électroménager , mais le prix demandé dépasse de très loin sa valeur neuve d'origine , de plus , aucune facture n'est jointe , ou de devis [smile33](ce qui étai prévu initialement).

Je suis prêt a rembourser la valeur réelle de l'élément avec un facteur de désuétude du a son age. Nous sommes moi et mon coloc coupable d'avoir vendu un objet qui ne nous appartenais pas. Mais il n'y a aucune raison pour que l'ont nous ponctionne plus que

nécessaire.

Je souhaiterais donc connaître mes droits vis à vis de ça... [smile25]

Le bailleur a-t-il le droit de me demander un remboursement :

- Sans facture ?
- Sans devis ?
- Sans lettre recommandée ?
- 5 mois après la remise des clés
- 3 mois après le rendu de la caution sans aucune mention ?

Merci à celui/celle qui aura lu jusqu'ici ! [smile4]

Par **pixoedge**, le **30/11/2016** à **13:32**

Merci de votre réponse rapide ,

J'attends le recommandé qui est censé officialiser la chose.
Avec le devis/facture correspondant en question.

Par **pixoedge**, le **02/12/2016** à **13:59**

Auriez-vous un texte qui définit ce délai de prescription ? J'ai beau chercher je ne trouve rien de solide.

Merci d'avance !